

**MAIRIE DE LES OMERGUES  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

**N°43/2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

**Présents** : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max et KATSAOUNIS Bruce

**Absents excusés** : Monsieur DE BRUYNE Vincent

**Secrétaire de séance** : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 14/11/2025

**Nombre de membres en exercice** : 9

**Nombre de membres présents** : 8

**OBJET : PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSCRIPTION AU CONGRES DES MAIRES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il s'est rendu avec Monsieur CHESNEAU Benjamin, 2<sup>ème</sup> adjoint, au Congrès des Maires à Paris cette année.

Ils ont pris tous les deux en charges les frais concernant ce déplacement : transports, hébergements, repas.

L'inscription au Congrès des Maires à un coût de 95 € par participant, celle-ci permet la participation aux différentes réunions et assemblées du congrès.

Monsieur le Maire demande que le montant de l'inscription soit pris en charge par la commune pour Monsieur CHESNEAU Benjamin et lui-même.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce point.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Accepte que la commune prenne en charge les frais d'inscription au Congrès des Maires pour un montant de 190 €.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 28 novembre 2025,

Le Maire,

**Alain COSTE**



Le secrétaire  
Benjamin CHESNEAU